



ICP
FACULTÉ
D'ÉDUCATION
ET DE FORMATION

L'esprit grand ouvert sur le monde

CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE

(Article L.920-1 Livre IX du Code du travail)

Entre les soussignés :

L'INSTITUT CATHOLIQUE DE PARIS, Faculté d'Éducation et de Formation (FACeF), 21 rue d'Assas, 75006 Paris

Représenté par : **Monsieur Augustin Mutuale, Doyen**

Et désigné ci-après "l'organisme de formation"

Nom, mail et téléphone de l'interlocuteur : Perrine Lebas 01.44.39.60.23 formationscatalogue.facef@icp.fr

Et

2. Raison sociale du cocontractant (ci-après désigné "l'établissement")

☒ Employeur ☐ Autre

Précisez : **institution Gasnier-Guy Sainte-Bathilde – 77 Chelles**

Contact : l.gervilla@ggsb77.fr, Leny Gervilla CE

Nom **GGSB** représenté par Monsieur Lény Gervilla, chef d'établissement

Est conclue la convention suivante, en application des dispositions générales du livre IX du Code du travail portant organisation de la formation professionnelle, initiale ou continue, et les dispositions particulières de l'article L.920-1.

Article 1 : Objet de la convention

En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation intitulée :

« Comprendre les processus addictifs »

Article 2 : Nature et caractéristiques de l'action de formation

- L'action de formation entre dans la catégorie des actions prévues par l'article L900-2 du Code du travail (action d'adaptation et de développement de compétences)
- L'action de formation donne lieu à une ☐ validation ☒ attestation de suivi

Institut Catholique de Paris
Faculté d'Éducation et de Formation
21 rue d'Assas – 75270 Paris Cedex 06
www.icp.fr

Établissement d'enseignement supérieur privé d'intérêt général – Association loi 1901 reconnue d'utilité publique
CODE NAF : 8542Z - N° SIREN 784 280 737 - N° d'agrément formation : 11 75 26 288 75

Article 3 : Stagiaires en formation

L'organisme de formation accueillera les deux personnes suivantes :

Madame Hélène PROFIT
Madame Laetitia CORTES

Article 4 : Organisation de l'action de formation

- Déroulement
 - 10 décembre 2025**, en présentiel
 - Nombre d'heures : 7 heures
 - Lieu de formation : 74 rue de Vaugirard - 75006 PARIS

Les conditions générales dans lesquelles la formation est dispensée : Le programme, les moyens, les méthodes pédagogiques et techniques, les modalités de contrôle des connaissances, la qualité des intervenants sont précisées dans l'annexe pédagogique jointe, ayant valeur contractuelle

Article 5 : Annulation ou abandon

- En cas d'annulation à moins de 5 jours ouvrables avant le début de la formation mentionnée à l'article 1, l'organisme de formation se réserve le droit de facturer à l'établissement le montant des frais pédagogiques de formation.
- En cas d'abandon en cours de formation, l'organisme de formation se réserve le droit de facturer à l'établissement la somme correspondant au prix des prestations dispensées au prorata temporis d'absence du stagiaire.

Toutefois, en cas de force majeure attestée, la convention de formation professionnelle pourra être résiliée. En ce cas, seules les prestations de formation effectivement dispensées pourront être facturées au prorata temporis à l'établissement.



ICP

FACULTÉ
D'ÉDUCATION
ET DE FORMATION

L'esprit grand ouvert sur le monde

Article 6 : Dispositions financières

• Coût de la formation

Le coût total :	400 €	Euros	TTC
Soit : Coût pédagogique 400 €	400 €	Euros	TTC
Coût des frais annexes liés à la formation	0 €	Euros	TTC

• Modalités de règlement

Frais pédagogiques : 400 €	400 €	Euros	TTC
Frais annexes liés à la formation :	0 €	Euros	TTC
Soit un total de :	400 €	Euros	TTC

Article 7 : Modifications

Toute modification de cette convention ou de son annexe pédagogique devra faire l'objet d'un avenant.

Article 8 : Report ou annulation

- L'organisme de formation se réserve le droit de procéder, au plus tard 15 jours avant le début de la formation, soit à l'annulation pure et simple de la session, soit au report des dates initialement prévues pour le déroulement de l'action.
- Il doit en avertir personnellement le directeur de l'établissement et en cas de refus par celui-ci, des nouvelles conditions proposées, il doit rembourser intégralement les sommes qui lui ont été versées par ce dernier.

Institut Catholique de Paris

Faculté d'Éducation et de Formation

21 rue d'Assas – 75270 Paris Cedex 06

www.icp.fr

Établissement d'enseignement supérieur privé d'intérêt général – Association loi 1901 reconnue d'utilité publique

CODE NAF : 8542Z - N° SIREN 784 280 737 - N° d'agrément formation : 11 75 26 288 75



ICP

FACULTÉ
D'ÉDUCATION
ET DE FORMATION

L'esprit grand ouvert sur le monde

Article 9 : Différends éventuels

En cas de litige, les 2 parties s'engagent à le régler par voie amiable dans toute la mesure du possible. A défaut d'accord amiable, toute contestation sur l'interprétation ou l'exécution du contrat relèvera des tribunaux situés dans le ressort de la Cour d'Appel de Paris, France.

Fait à Paris, le mercredi 24 septembre 2025

L'Institut Catholique de Paris – Faculté d'Éducation et de Formation (FACeF)
Mme Valérie Delobel, Directrice du Centre de Formation Professionnelle
Et Continue

Gasnier-Guy Sainte-Bathilde




INSTITUTION GASNIER GUY-SAINTE BATHILDE
Enseignement Privé Catholique
École - Collège - Lycée
28 rue du Tir - 77500 CHELLES
Tél. 01 60 20 53 01
Fax 01 64 26 37 04

Institut Catholique de Paris
Faculté d'Éducation et de Formation
21 rue d'Assas – 75270 Paris Cedex 06
www.icp.fr

Établissement d'enseignement supérieur privé d'intérêt général – Association loi 1901 reconnue d'utilité publique
CODE NAF : 8542Z - N° SIREN 784 280 737 - N° d'agrément formation : 11 75 26 288 75